



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2012

Approbation de contrats de cession pour l'exploitation à titre payant ou gracieux
d'iconographies et de vidéos pour la Virevolte, nouvelle exposition permanente du musée des
arts de la marionnette de Gadagne

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI,
Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS,
Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme
ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS
BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme
CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M.
SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M.
ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M.
CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M.
KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT,
M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M.
DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à
Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER),
Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme
FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2012 - APPROBATION DE CONTRATS DE CESSION POUR L'EXPLOITATION A TITRE PAYANT OU GRACIEUX D'ICONOGRAPHIES ET DE VIDEOS POUR LA VIREVOLTE, NOUVELLE EXPOSITION PERMANENTE DU MUSEE DES ARTS DE LA MARIONNETTE DE GADAGNE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis avril 2017, le Musée des marionnettes du monde est devenu le musée des arts de la marionnette (MAM), en réaffirmant un lien fort avec la création et les pratiques des marionnettistes contemporains.

Quatre années après la transformation du parcours permanent, le MAM évolue à nouveau pour continuer son portrait vivant de la marionnette, en résonance avec la création.

La *Virevolte* du MAM fait en effet tourner les objets exposés, tous les quatre ans, afin de compléter et d'enrichir le propos du musée, de varier les éclairages sur l'un des multiples axes possibles de la marionnette.

En juin 2022, ce sont ainsi près de 60% des objets présentés, au long de ses 10 salles qui ont été changés, avec la présentation de nouvelles acquisitions et la présence de nouvelles compagnies contemporaines (comme la compagnie Papier théâtre ou la Soupe compagnie).

Le nouveau parcours permet au public de faire une visite ludique et immersive notamment par le biais de la diffusion de documents audiovisuels (extraits de films de spectacles, émissions de télé de marionnettes...) ou d'iconographies (affiches et photographies).

Il convient donc de formaliser la cession des droits d'auteur pour chacune de ces œuvres, nécessaire à leur reproduction, diffusion et exploitation.

Les œuvres concernées et les modalités de cession des droits correspondants sont détaillées comme suit :

Œuvre	Titulaire du droit	Durée de la cession	Montant de la cession
Affiche et vidéo teaser du spectacle <i>Main Mise</i> de l'artiste Le Cas Pucine	Dark Smile Productions	4 ans	Gracieux
Vidéo teaser du spectacle <i>La Soupe</i> d'Eden Compagnie	Association La Soupe Compagnie	4 ans	Gracieux

Œuvre	Titulaire du droit	Durée de la cession	Montant de la cession
Affiche et photographie du spectacle <i>Punch & Judy in Afghanistan</i> de Stuffed Theater (Neville Tranter, artiste / Wim Sitvast, photographe) Vidéo d'une interview de Neville Tranter (réalisée par Wim Sitvast)	Wim Sitvast, photographe	4 ans	Gracieux
Vidéo teaser du spectacle <i>Foyer</i> de la Compagnie Papier Théâtre	Compagnie Papier Théâtre	4 ans	Gracieux
Vidéo teaser du spectacle <i>Moi, Monsieur Moi</i> de la Compagnie Djarama	Compagnie Djarama	4 ans	Gracieux
Plusieurs photographies de Vladimir Markovic, Association Marionnette et Thérapie	Vladimir Markovic	4 ans	300 euros HT
Affiche de la Vache Qui Rit	La Maison de la Vache qui rit	10 ans	Gracieux
Vidéo teaser du spectacle <i>Les Folles</i> de la compagnie La Mue/tte	La Mue/tte	4 ans	Gracieux
Vidéo teaser du spectacle <i>Un balcon entre ciel et terre</i> de la Compagnie Merci mon chou	Compagnie Merci mon chou	4 ans	Gracieux
Photographie du spectacle <i>Buffalo Boy</i> de la Compagnie L'Ateuchus (photographe : Virginie SCHELL)	Virginie SCHELL	10 ans	300 euros HT

Œuvre	Titulaire du droit	Durée de la cession	Montant de la cession
Extrait vidéo du film <i>Les aventures de Fétiches</i> de Ladislav Starewitch	Léona Martin (en cas de défaillance de Léona Martin, le musée s'adressera à monsieur François Martin, puis madame Caroline Martin, puis madame Marianne Dos Santos)	10 ans	800 euros HT
Extrait du film <i>Kéridy la maison des contes</i> de Dominique Monfery	Société Haut et Court	4 ans	1200 euros HT
Plusieurs vidéos du fonds de l'institut national de l'audiovisuel	INA	4 ans	5 130 euros TTC
Extrait vidéo du documentaire <i>Les marionnettes naissent aussi</i> de Noémie Géron	Noémie Géron	5 ans	525 euros (400 euros + 125 euros pour le montage de l'extrait vidéo)

Un contrat de cession de droits, joint au rapport, formalise les conditions dans lesquelles les titulaires des droits cèdent à la Ville de Lyon-Musée Gadagne, à titre payant ou gracieux, leurs droits patrimoniaux.

Vu ledit contrat type ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Le contrat type de cession de droits d'exploitation susvisé, établi entre la Ville de Lyon –Musée Gadagne et les titulaires des droits patrimoniaux d'auteur des vidéos et iconographies, est approuvé.
- 2- M. le maire est autorisé à signer ledit document et tout document afférent et à les exécuter.

- 3- Les dépenses afférentes seront prélevées sur le budget principal de la Ville de Lyon, exercice 2022, code service 31702, programme COLLECTMH, opération DOCUM, nature 65818, ligne de crédit 110985.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET